

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE

Séance académique du mercredi 17 novembre 2021

La séance de l'Académie de mercredi derniers s'est ouverte sur une communication du général Jacques Hébrard sur « La police scientifique. L'identification criminelle ». Edmond Locard fonde à Lyon un laboratoire de police scientifique en 1910. On assiste à une forte extension des laboratoires en 1943, puis l'ADN arrive en 1983 et le fichier des empreintes génétiques est créé en 1998. Enfin, 2015 a vu la réunion des labos de la gendarmerie.

Les interventions de cette dernière se font à trois niveaux : l'échelon local qui relève les faits de délinquance, le départemental qui cherche les indices et un pôle judiciaire national. Ce dernier agrège un grand centre d'intelligence judiciaire. Parmi ses compétences, l'orateur cite la surveillance du darkweb ; l'exploitation des fichiers génétiques et criminels regroupés avec ceux de la police ; la balistique ; la microanalyse des fibres, cheveux, métaux, explosions ; la toxicologie ; l'identification humaine ; etc. Enfin, le pôle recherche et innovation est d'une grande importance.

Le conférencier a regretté au passage que certains freins politiques aient interdit le rapprochement de tous les fichiers comme cela se fait majoritairement en Europe, et ceci au détriment de l'efficacité des enquêtes.

Dans la seconde intervention, Jean-Baptiste Bern, secrétaire perpétuel et trésorier de l'Académie, est revenu sur les conditions du plébiscite d'avril 1860 ayant permis l'annexion de la Savoie à la France. Il souhaitait répondre à certaines mises en cause récentes de cet évènement.



De gauche à droite, J-B. Bern, le Général J. Hébrard, Anne Buttin, Louis Besson.

L'intervenant s'est basé sur le Fonds peu exploité de Charles Dupasquier, Gouverneur Régent d'avril 1860 jusqu'à la signature du procès-verbal du 14 juin. Il a déroulé l'historique des évènements en partant des instructions du Gouvernement sarde et en

s'appuyant sur les affiches électorales, la correspondance des acteurs, et les consignes données aux syndics des communes. Il a montré que la volonté des gouvernements était de laisser libre l'expression de toutes les opinions et le choix des électeurs. Il a expliqué pourquoi seuls les bulletins OUI avaient été imprimés, certainement par le « Comité annexionniste français », et a démenti, preuve à l'appui, toute pression de l'armée française sur les savoyards.

Il a terminé en citant le professeur Paul Guichonnet : « *Le plébiscite fut une adhésion qui ne violait ni les sentiments, ni les consciences de l'énorme majorité d'entre-eux [les savoyards]. À cet égard, la véracité de leur vote ne peut être mise en doute* ».

Eloge funèbre du professeur Pierre Préau

L'éloge funèbre du professeur Pierre Préau, membre titulaire de l'Académie de Savoie, a été prononcé mercredi dernier par M. le ministre Louis Besson.

Louis Besson commence par saluer la présence de sa fille, Michèle Préau, et rappelle qu'une amitié de 60 ans le liait à Pierre Préau. Né en 1929 à Neuilly de parents vendéens, Pierre Préau séjourne en 1939 à Saint-Gervais pour raison de santé. Il épousera plus tard une jeune fille issue de la famille qui l'a accueilli. Son mariage le rapprochera de la Savoie. Il se consacre au professorat et passe du lycée Vaugelas où il est professeur d'histoire et de géographie à l'Institut de géographie alpine de Grenoble. Il intègre dans son enseignement de la géographie les composantes économiques, paysagères et humaines des territoires.



Pierre PREAU

Passionné par l'aménagement de la montagne, il travaille au développement économique de cette dernière avec Joseph Fontanet. Il participe à la création du parc de la Vanoise et des stations de Courchevel, avec l'architecte Pradel, des Karellis, des Arcs, ... Homme engagé, il rejoint le mouvement chrétien de « La Vie Nouvelle », se présente sans succès aux élections municipales de 1971 à Chambéry, et participe à la création du journal « Alpes magazine ». Il est l'auteur de nombreux articles et ouvrages. De 1981 à 1984, il enrichit la rédaction de la Loi Montagne qui sera adoptée à l'Assemblée nationale. En 1991, il est nommé professeur à l'Université de Savoie où il crée une chaire de tourisme. Après avoir pris sa retraite, il terminera encore deux ouvrages sur la montagne.

Louis Besson conclut en décrivant un homme doté « *d'un parcours de vie riche et intense malheureusement terminé par une difficile épreuve de santé, également pourvu d'une passion hors du commun et d'un respect absolu des richesses et des fragilités de la montagne* ».